

## Conseil consultatif de la personne en situation de handicap

Réunion du 04/07/2023

**Présents :** Nadine Fraselle (échevine de la personne en situation de handicap), Danialle Rachid (citoyenne), Viviane Willems (citoyenne et conseillère communale), Ghislain Magerotte (citoyen), Corentin Tasset (citoyen), Damien Chevalier (secrétaire du CcPSH et HandiContact, Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve), Nicolas Van der Maren (citoyen et conseiller communal), Alain Cuvelier (animateur), Inès Dujardin (Bras dessus Bras dessous)

**Excusés :** Sébastien Bocket (UNIA), Aurore Walgraffe (EQLA), Célia Menegon (EQLA)

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2023
2. Evaluation de la journée du 26 juin 2023 et suite à donner (en rapport avec les associations) et ressenti
3. Passage en revue des idées émises et décisions quant à celles que le CcPSH peut prendre en considération pour lui-même et/ou comme conseil à donner au Collège communal
4. Divers

---

### **1. Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2023**

Les membres du CcPSH souhaitent remplacer le terme handicap psychique par celui de handicap intellectuel suite à l'intervention de Monsieur Etienne Oleffe – Inclusion ASBL lors de la rencontre avec les associations. Ils souhaitent également souligner l'intervention de Monsieur Christian Brodtkom – Les Passeurs ASBL concernant l'intérêt pour les associations de faire connaissance afin de mieux se connaître et établir des synergies.

Le PV de la réunion du 26 juin 2023 est approuvé pour le reste.

**Rappel concernant la demande d'accès aux fichiers :**

Mettre sur le site de la Ville, sur la page des conseils consultatifs, les PV de réunions pour l'année 2023 ainsi que les photos et résumés des événements (3 décembre 2022 par exemple).

**2. Evaluation de la journée du 26 juin 2023 et suite à donner (en rapport avec les associations) et ressenti (mots clés)**

- Bonne représentation des associations

*Les membres du CcPSH s'interrogent sur la représentation du public/bénéficiaires au travers des associations.*

- 1<sup>er</sup> contact utile, agréable et positif. A poursuivre dans l'intérêt de tous.
- Echanges très intéressants/discussions informelles importantes.

*Les membres du CcPSH souhaitent mettre l'accent sur l'importance de faire connaître CcPSH/associations et de créer un point relais pour l'échange d'informations au bénéfice des professionnels du secteur du handicap en termes de connaissances partagées, mais aussi dans l'intérêt des bénéficiaires lorsque ces derniers doivent être orientés en fonction des spécificités de leur situation.*

- Permettre aux associations de sortir de l'isolement.

*Monsieur Cuvelier Alain porte à la connaissance du CcPSH qu'une table destinée à l'information (associations) sera installée lors de l'évènement organisé par l'Association des Habitants de Louvain-la-Neuve le 21 juillet 2023.*

- Permettre de porter des informations à la connaissance des différentes instances communales.
- Feed-back des travailleurs de terrain.
- Méconnaissance du groupe de travail « Acces Handi » entraînant la confusion avec le CcPSH.

**3. Passage en revue des idées émises et décisions quant à celles que le CcPSH peut prendre en considération pour lui-même et/ou comme conseil à donner au Collège communal**

Monsieur Cuvelier Alain a fait part d'un constat lors d'une réunion organisée le 03 juillet avec l'ensemble des animateurs des Conseils consultatifs. Il s'agit de porter à la connaissance des différentes instances communales des informations sous la forme d'objectifs SMART. Ces objectifs doivent être clairs et facilement compréhensibles pour être le plus efficace possible. Il convient également que chaque Conseil consultatif puisse émettre des recommandations au Collège communal traduites en termes d'actions.

**I. L'inclusion :**

- a. Formation du personnel communal afin de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap.
- b. Simplifier les démarches administratives afin de favoriser la compréhension et l'accessibilité.
- c. Période électorale :
  - Permettre aux personnes porteuses d'un handicap de pouvoir accéder aux bureaux de vote préalablement à la date effective afin de rendre davantage accessible la démarche et surtout permettre à ces personnes de se préparer à l'exercice en tant que tel.
  - S'assurer d'une voie d'accès en parallèle destinée aux personnes porteuses d'un handicap le jour des élections ainsi que la possibilité d'accompagner ces personnes afin de rendre le scrutin recevable.
- b) Rendre le site internet de la Ville accessible au sens large (personnes malvoyantes, Etc.).
- c) Initiation au handicap dès le plus jeune âge (écoles)
- d) MRS : Encourager la vigilance par rapport à l'accueil des personnes en situation de handicap et la création de places adaptées.

**II. Groupe de travail « Acces Handi » :**

- a. Vérifier le règlement afférent à l'utilisation des moyens de transport (vélo, trottinette, Etc.) dans le centre de Louvain-la-Neuve et de façon globale, s'interroger sur la mobilité sur le territoire communal.

- b. Localisation des places PMR sur le territoire et des cheminements accessibles (carte interactive sur le site internet de la Ville).
- c. Entretien de l'espace public.

### III. Volontariat :

- a. Mettre en place un service qui favoriserait le bénévolat auprès des associations sur le territoire communal (en cours).
- b. Engager des bénévoles porteurs d'un handicap (événements, services internes, Etc.).

### IV. Subventionnement :

Approfondir la question du budget participatif.

- Pour quelles associations ?
- Selon quelles thématiques ?
- Pour quels publics ?

Interroger le Collège communal sur la possibilité d'octroyer un subside selon une thématique spécifique et annuellement (aînés, handicap, Etc.). Prospector auprès des associations afin qu'elles puissent faire émerger des idées à soumettre au Collège communal.

Monsieur Ghislain Magerotte invite les membres du CcPSH à se poser la question sur ce qu'il convient de faire à Ottignies-Louvain-la-Neuve afin de favoriser la participation de la personne à la vie de la cité.

Il a également fait part d'un questionnaire plus général sur l'utilisation des moyens dont dispose la Région wallonne (achats de bâtiments, manque de moyens financiers pour assurer les frais de fonctionnement par la suite).

### V. Journée internationale des personnes handicapées :

Organiser l'évènement à une date ultérieure du 03 décembre car les associations ne seront pas disponibles à cette date. Envisager l'évènement en 2024 à une date antérieure aux élections.

Permettre dans un 1<sup>er</sup> temps aux associations de se rencontrer afin de préparer cette journée.

Permettre aux associations de se faire connaître.

**Objectif :**

Les réalisations qui découleront des différentes thématiques reprises ci-dessus, auront pour objectif une meilleure considération des personnes porteuses d'un handicap physique et intellectuel. Il s'agit ici d'une volonté de mettre l'institution au service de la personne et pas l'inverse.

**4. Divers**

Les membres du CcPSH ont émis le souhait d'établir un calendrier annuel pour les réunions.

**Dates prochaines réunions :**

Le mardi 05 septembre de 19h00 à 21h30 à la salle de la Rotonde (Hôtel de Ville Ottignies)

- Intervention de Monsieur Etienne Oleffe – Inclusion ASBL sur le concept d'assurance handicap (à confirmer).

Le lundi 25 septembre de 12h00 à 14h00 à la salle du Conseil communal (Hôtel de Ville Ottignies)

- Rencontre avec les associations du secteur du handicap présentent sur le territoire communal :

**Ordre du jour :**

- Débriefing sur les thématiques qui ont émergées lors de la rencontre du 26 juin.
- Préparation de la journée internationale des personnes handicapées (1<sup>ère</sup> thématique).